

République algérienne démocratique et populaire

Wilaya de Médéa
Daïra de Médéa
Commune de Draa Smar
NIF : 098426545029709

Avis d'attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Le Président de l'assemblée populaire communale de Draa Smar, Wilaya de Médéa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales n° 18/2026 concernant le projet : **Suivi et contrôle et réhabilitation de la Diverses routes du côté inférieur à une distance de 1 500 ml (partie de réalisation)**, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché a été attribué provisoirement comme suit :

Titre du projet	Désignation de l'entreprise	NIF de l'entreprise	Montant en ttc (Da)	Note de l'offre technique	Paramètre de choix
Suivi et contrôle et Suivi et contrôle et réhabilitation de la Diverses routes du côté inférieur à une distance de 1 500 ml (partie de réalisation)	BOUHALI Mohamed Entreprise de grands travaux publics et d'hydraulique	17526010361319602600	22 288 105.00	51/87	Moins disant

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 15/09/2015 portant règlement des marchés publics et délégation du service public, un délai de 10 jours est accordé aux soumissionnaires pour un éventuel recours à compter de la première parution de cet avis sur la presse écrite ou électronique ou BOMOP .

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance du détail de l'évaluation de leurs offres, sont invités à se rapprocher des services de l'APC dans un délai de (03) trois jours à compter de la première parution de cet avis.